



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 3 - MANCHE

The Main Conference Centre – Dublin Castle

Jeudi 5 septembre 2019

11h00 – 12h00

1. Accueil et présentations

Le président, Pascal Coquet, a ouvert la réunion et a accueilli les membres, les observateurs et les représentants de la COM à la réunion.

Des excuses ont été reçues de la part de Barrie Deas, Delphine Roncin et Dimitri Rogoff avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il avait été rédigé.

Les points d'action du procès verbal de la précédente réunion à Gand le 3 juillet 2019 ont été étudiés :

1. Mise à jour de l'outil d'identification des situations de choke par le secrétariat. Cette mise à jour doit prendre en compte les nouvelles données relatives à la situation des stocks et une boîte à outils de mesures pouvant être utilisée pour éviter l'effet de choke.

Ce point est abordé au point 2 du procès verbal.

2. Le groupe de rédaction d'avis va recueillir les contributions /commentaires des membres sur l'avis du CIEM présenté en vue de développer un avis sur les possibilités de pêche pour 2020.

Le groupe de rédaction d'avis s'est réuni le mercredi 4 septembre et leur proposition sera étudiée au sein du groupe de travail horizontal.

3. Un groupe de discussion sur le bar sera organisé afin d'étudier et de recommander des options de gestion. Travail en cours, 12 membres ont exprimé leur intérêt à participer au groupe de discussion. Le cahier des charges doit être envoyé pour discussion/approbation à la réunion du comité exécutif à Dublin en septembre.

Le groupe de discussion sur le bar a été organisé et s'est réuni pour la première fois le mercredi 4 septembre à Dublin. L'objectif vise à proposer un avis à la Commission avant fin septembre.

4. Les membres sont invités à envoyer leurs commentaires et expérience en matière de dragueurs de coquilles Saint-Jacques au secrétariat. A étudier en septembre à la réunion de Dublin.

Ce point est abordé au point 3 du procès verbal.

2. Contribution sur l'avis provisoire « Gestion des risques de Choke dans les EOS après les exemptions » pour les stocks du GT3

Le secrétariat a présenté la version préliminaire de l'outil d'identification des situations de choke pour 2020. Le secrétariat avait effectué une évaluation initiale des risques de choke et invité les membres à donner leur contribution en vue d'identifier les mesures possibles à mettre en œuvre pour réduire les risques.

- Sole en 7d : risque de choke modéré

La COM a demandé pourquoi elle est considérée être une espèce limitante, puisqu'il s'agit d'un stock cible. Lorsque l'avis est proposé, il explique pour chaque espèce quelles sont les pêcheries qui vont observer une situation de choke.

Un membre a expliqué qu'en effet la sole est un stock cible, mais que si le TAC de sole est épuisé, cela signifie également qu'il n'y a plus de possibilité pour la pêche mixte de cibler les autres stocks. En conséquence, même un stock cible peut être un stock choke.

La COM a demandé que ce point soit clarifié dans l'avis pour chaque stock, précisant les pêcheries qui vont être confrontées à une situation de choke (la pêcherie cible ou la pêcherie mixte).

- Sole en 7e: risque de choke modéré

Un membre a demandé une explication sur la raison pour laquelle l'exemption survie élevée a été supprimée des recommandations communes. D'autres membres sont également intervenus pour soutenir l'exemption, précisant que le taux de survie est le même pour la sole en 7e et 7d.

La COM a répondu qu'aucune donnée sur le stock de 7e n'a été fournie pour soutenir l'exemption. La demande précisait que le stock de 7e est le même que le stock de 7d et que donc la même exemption devrait s'appliquer. Cependant, l'évaluation du CSTEP indique clairement que les deux pêcheries sont très différentes en termes de composition de capture, ce qui à son tour peut influencer le taux de survie. En conséquence, l'exemption en 7e ne peut pas être acceptée sans la présentation d'éléments à cet effet. Ces informations sont clairement rapportées dans le rapport final du CSTEP EWG 19-08, page 62.

- Cabillaud 7d : faible risque de choke

Il a été précisé par un membre que cette espèce présente actuellement un faible risque parce qu'on n'a pas trouvé de cabillaud dans la zone 7d. Cependant, pourrait revenir à l'avenir, ce qui poserait quelques problèmes de choke. L'avis du CC devrait également indiquer les espèces qui présentent un risque faible à l'heure actuelle mais qui pourraient potentiellement poser problème à l'avenir.

La COM a également convenu de son utilité pour l'opinion du CC en termes d'exemptions futures et a invité le CC à engager des discussions à ce sujet avant l'ouverture des consultations officielles sur les plans rejets. La COM est en faveur d'un avis du CC au printemps qui indiquerait les exemptions

qui seraient nécessaires. Ceci pourrait également être l'occasion de présenter de nouveaux éléments en faveur des exemptions qui n'ont pas été approuvés l'année précédente.

Les membres ont convenu que les compositions d'espèces changent et fluctuent avec les conditions météorologiques et qu'il est donc important d'envisager la possibilité d'avoir des exemptions neuves et différentes d'une année à l'autre. Le CC doit donner un feedback à la COM sur les exemptions chaque année et en proposer de nouvelles le cas échéant.

3. Mise à jour sur le récent accord sur les coquilles Saint-Jacques

Après la réunion du CC à Gand, les délégations française et britannique se sont réunies et ont décidé de rédiger un accord sur l'activité de pêche de la coquille Saint-Jacques. L'accord proposé s'applique aux navires français et britanniques d'une longueur égale ou supérieure à 15 mètres et établit une suspension de l'activité de pêche entre le 1^{er} août et le 30 septembre. De plus, il inclut également une suspension de l'activité des navires britanniques du 1^{er} août au 18 octobre dans les eaux françaises au sud de la ligne des 24 milles nautiques en 7d CIEM ; une suspension de l'activité des navires britanniques du 25 juillet au 31 octobre au sein des limites des zones de l'accord du Nord Finistère au sein de 7^e CIEM.

Il s'est avéré très important pour les deux côtés d'avoir cet accord et de progresser sur la préparation d'une proposition commune pour la gestion de la coquille Saint-Jacques dans la Manche. Cette proposition devrait également impliquer les pêcheurs d'Irlande, des Pays-Bas et de Belgique. C'est une précieuse opportunité, le stock est en condition précaire et une approche harmonieuse de la gestion doit être adoptée en vue de garantir une exploitation durable de cette ressource. Une proposition visant à mettre en place un groupe de discussion au sein du CC pour élaborer un plan de gestion commun de la coquille Saint-Jacques, a été faite.

On observe également au sein des administrations des EM une forte volonté d'avoir des plans de gestions adaptés : le gouvernement français a déjà suggéré un plan commun. Le gouvernement britannique étudie actuellement la proposition de la France. Il serait utile d'obtenir des mises à jour des EM au sujet de l'évolution à ce sujet.

La question de Brexit a été soulevée, car cela pourrait avoir un impact considérable sur la gestion des coquilles Saint-Jacques ainsi que sur de nombreuses autres ressources halieutiques.

La COM a recommandé aux membres de ne pas se priver de discussions et d'accords à cause de Brexit. Selon la COM, un accord entre les pêcheurs qui pourrait ensuite être traduit en recommandation commune par les EM est une bonne idée à poursuivre.

Un représentant du secteur de la pêche britannique a précisé qu'après Brexit, les parties prenantes britanniques souhaiteront continuer de siéger à la table du CC, peut-être à titre d'observateurs, pour maintenir la collaboration. Il a encouragé les membres à ne pas perdre de temps à trop réfléchir à l'avenir.

Un accord sur la coquille Saint-Jacques pourrait être un point de départ pour parler d'autres espèces. La discussion pourrait ensuite être élargie à d'autres sujets tels que la gestion d'autres ressources marines, des parcs éoliens et des zones Natura 2000.

Selon quelques membres, cela reste prématuré : un Brexit sans accord aurait des implications à prendre en compte, les politiques devront peut-être être révisées et différentes approches mises en œuvre. Ils ont déclaré qu'il est difficile de progresser quand il n'existe aucune certitude eu égard à Brexit.

La COM contactera le secrétariat avec plus de clarté eu égard à ce qu'il inclure à une recommandation commune sur la gestion des coquilles Saint-Jacques qui ne nuise pas à tout accord futur sur l'accès aux zones de pêche.

ACTION : Mettre en place un groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques visant à préparer un plan de recommandation commune pour les coquilles Saint-Jacques dans la Manche.

4. Examen des progrès, résumé des actions convenues et des décisions adoptées (Président)

1	Mettre en place un groupe de discussion sur la coquille Saint-Jacques visant à préparer un plan de recommandation commune pour les coquilles Saint-Jacques dans la Manche
---	---

Annexe 1 - Liste des participants

Membres du Groupe de Travail 3 du CC EOS	
Pascal Coquet (Chair)	France Pêche Durable et Responsable
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMEM)
David Curtis	European Anglers' Alliance
Dominique Thomas	CRPM Bretagne
Dominique Thomas	Organisation de Producteur Coopérative Maritime Etaploise Manche Mer du Nord (OPCMEMMN)
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Erwan Quemeneur	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Finistère (CDPMEM 29)
Franck Le Barzic	Coopérative Maritime Bretagne Nord (COBRENORD)
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij
Gerard Hussenot	Blue Fish
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne (LPDB)
Jim Portus	South Western Fish Producers Organisation Ltd. (SWFPO)
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)
Kenny Coull	The Scottish White Fish Producers Organisation
Lionel Bottin	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Calvados (CDPMEM 14)
Mathieu Vimard	Organisation des Pecheurs Normands
Olivier Lepretre	Fédération des Organisations de Producteurs de la Peche Artisanale (FEDOPA)
Oscar Sagué	International Forum for Sustainable Underwater Activities (IFSUA)
Paul Trebilcock	Cornish Fish Producers' Organisation Ltd.
Sophie Leroy	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Normandie
Observateurs du CC EOS	
Alex Kinnimonth	Royal Society for the Protection of Birds
David Leroy	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) Normandie
Fintan Kelly	BirdWatch Ireland
Jean Christophe Vandeveld	The PEW Charitable Trusts
Jenni Grossmann	ClientEarth
Luis Francisco Marin	Organización de Productores de Pesca OPPAO
Marc Ghiglia	Union des armateurs de la pêche en France

Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation
Suso Angel Lourido Garcia	Puerto de Celeiro S.A.
Autres Observateurs	
Jonathan Shrives	European Commission
Anthony Brogan	Press/media
Secrétariat	
Michael Keatinge	Executive Secretary NWWAC
Mo Mathies	Deputy Executive Secretary NWWAC
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary NWWAC
Monica Negoita	Executive Assistant (Finance and Administration) NWWAC